

Assemblée générale annuelle de 2022 Ordre du jour préliminaire

Vendredi 28 octobre 2022 – Réunion hybride (Bangkok, Thaïlande/En ligne) 16:00 – 18:00 (ou 19:00) (heure – ICT/GMT +7)

N.B. : selon l'article 9.c. des Statuts de l'ICOMOS, « si les membres votants présents et représentés viennent de moins que le tiers requis des Comités nationaux, l'Assemblée générale est ajournée pendant une heure et se réunit de nouveau, après quoi les décisions devront être valides indépendamment du nombre de Comités nationaux ».

16:00 5 min 5 min		Les participants en ligne se connectent à la réunion Annnonce technique par le Secrétariat international Présentation du mécanisme de vote	
16:10 – 12:20 1 min 5 min 4 min	1	Ouverture de l'Assemblée générale annuelle 2022 1-1 Ouverture par la Présidente de l'Assemblée générale annuelle 2021 1-2 Accueil par la Présidente de l'ICOMOS 1-3 In memoriam – Commémoration	
16:20 – 16:45 5 min (vote inclus)	2	Organisation de la session 2-1 Confirmation des Scrutateurs et des Assistants scrutateurs (résolution AGA 2022/1) <i>Vote in-situ/virtuel à main levée</i>	
5 min (vote inclus)	2-2	Présences et quorum, rapport du Comité de vérification des pouvoirs (résolution AGA 2022/2) <i>Vote in-situ/virtuel à main levée</i>	Statuts art 9a 1, 2, 3, 4
5 min (vote inclus)	2-3	Élection du Président, des Vice-Présidents et du Rapporteur de l'Assemblée générale annuelle de 2022 (résolution AGA 2022/3) <i>Vote in-situ/virtuel à main levée</i>	Statuts art 9b
5 min (vote inclus)	2-4	Adoption de l'ordre du jour (résolution AGA 2022/4) <i>Vote in-situ/virtuel à main levée</i>	
5 min (vote inclus)	2-5	Adoption du procès-verbal de l'AGA 2021 (résolution AGA 2022/5) <i>Vote in-situ/virtuel à main levée</i>	
16:45 – 17:35 16:45 – 17:00	3	Rapports sur l'année passée 3-1 Rapport du Président de l'ICOMOS	Statuts art 9d1
17:00 – 17:15	3-2	Rapport du Trésorier de l'ICOMOS	Statuts art 9d1
17:15 – 17:35	3-3	Questions et réponses sur les rapports statutaires	
	4	Approbation des comptes annuels et du budget, augmentation des cotisations des membres	
	4-1	Approbation des comptes de 2021 et quitus au Conseil d'administration et au Trésorier (résolution AGA 2022/6) <i>Vote sur la plateforme en ligne</i>	Statuts art 9d2
	4-2	Approbation du budget pour 2023 (résolution AGA 2022/7) <i>Vote sur la plateforme en ligne</i>	Statuts art 9d3
	4-3	Approbation de l'augmentation des cotisations des membres (résolution AGA 2022/8) <i>Vote sur la plateforme en ligne</i>	

- 5 Résolutions sur des questions statutaires**
- 5-1 Nomination du Comité de vérification des pouvoirs de la 21^e Assemblée générale de 2023 (résolution AGA 2022/9)
Vote sur la plateforme en ligne Règlement intérieur art 43
- 5-2 Nomination du Comité des candidatures de la 21^e Assemblée générale de 2023 (résolution AGA 2022/10)
Vote sur la plateforme en ligne Règlement intérieur art 44
- 5-3 Nomination du Comité des résolutions de la 21^e Assemblée générale de 2023 (résolution AGA 2022/11)
Vote sur la plateforme en ligne Règlement intérieur art 45
- 5-4 Nomination du Comité des élections de la 21^e Assemblée générale de 2023 (résolution AGA 2022/12)
Vote sur la plateforme en ligne Règlement intérieur art 46
- 6 Adoption des textes doctrinaux**
- 6-1 Adoption des Lignes Directrices à propos de l'archéologie en Antarctique (préparées par le Comité scientifique international sur le patrimoine polaire – IPHC) (résolution AGA 2022/13)
Vote sur la plateforme en ligne
- 6-2 Adoption de la Charte internationale de l'ICOMOS pour le tourisme Culturel Patrimonial (préparée par le Comité scientifique international sur le tourisme culturel – ICTC) (résolution AGA 2022/14)
Vote sur la plateforme en ligne

17:35 – 17:50 **7 Divers**

17:50 - 18:00 **8 Clôture**

- 8-1 Invitation à la 21^e Assemblée générale de 2023
8-2 Vote de remerciements

Fin de la réunion

NB – les résultats du vote en ligne sur les résolutions AGA 2022/6 à 14 seront annoncés électroniquement à tous les membres via la newsletter « Info Membres ».

Les points en gris seront abordés lors des sessions hybrides (in-situ/en ligne via Zoom).
Les points en blanc feront uniquement l'objet d'un vote sur la plateforme de vote en ligne.